

# Fonds de diversification économique – MRC des Sources

*L'information donnée dans les paragraphes qui suivent est une présentation abrégée du Fonds de diversification économique – MRC des Sources. L'avis d'un conseiller de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Finances et de l'Économie demeure nécessaire.*

Ce programme s'adresse aux entreprises qui réaliseront des projets sur le territoire de la **MRC des Sources**.

## Objectif du programme

- Ce programme a pour principal objectif de contribuer à la diversification de l'économie de la MRC des Sources. Plus particulièrement, il poursuit les objectifs suivants :
  - contribuer au développement des entreprises existantes;
  - soutenir la création et le démarrage de nouvelles entreprises;
  - encourager l'émergence de projets structurants pour la région;
  - favoriser le développement de la culture entrepreneuriale;
  - stimuler la création d'emplois;
  - rendre compétitive l'offre industrielle de la MRC des Sources;
  - assurer un environnement favorable à la diversification économique;
  - développer de nouvelles industries tournées vers l'avenir.

## Critères d'admissibilité

### ■ Clientèles admissibles :

- Les entreprises légalement constituées au Québec, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale marchande.
- Les entreprises situées à l'extérieur du Québec, dans la mesure où leur projet consiste en une étude de faisabilité liée à un projet d'investissement ou à l'implantation d'une entreprise sur le territoire.
- Les organismes à but non lucratif légalement constitués au Québec et exerçant des activités dans le domaine du développement économique.

### ■ Secteurs d'activité admissibles

#### Sont admissibles :

- les entreprises du secteur manufacturier;
- les entreprises du secteur tertiaire moteur, qui regroupe des entreprises à forte valeur ajoutée constituant une composante importante de la production de biens ou utilisant des technologies nouvelles. Les entreprises visées font partie des secteurs suivants :
  - technologies de l'information et des communications,
  - services environnementaux,
  - services de création et de design industriel,
  - laboratoires industriels et de services scientifiques,
  - centres de recherche privés,
  - services aux entreprises;
- les entreprises du secteur primaire qui ont un projet de deuxième ou de troisième transformation;
- les entreprises du secteur touristique offrant des services de divertissement et de loisirs, dans la mesure où il s'agit d'un projet majeur ayant pour objectif la mise en place d'équipements et d'attrait à caractère culturel, scientifique et récréatif ainsi que de plein air ou autres, offerts à une clientèle touristique sur une base régulière et présentant un potentiel de croissance;
- les entreprises du secteur de l'hébergement touristique dont le projet comporte des investissements dans le secteur récréotouristique justifiant le déplacement ou agrémentant le séjour sur place, à l'exception des gîtes et des campings.

## ■ Projets admissibles

Les projets doivent s'inscrire dans les orientations de la Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources et ainsi contribuer à :

- soutenir l'émergence, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local;
- attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée;
- améliorer les atouts économiques, les conditions d'affaires et la culture entrepreneuriale de la MRC.

### Sont admissibles les projets suivants :

- **études de faisabilité**, soit des études préalables à la réalisation d'un projet d'investissement dans le territoire de la MRC des Sources. Ces études, liées aux investissements projetés, peuvent comprendre des analyses de marché, des évaluations de procédés, de technologies et d'acquisition de propriété intellectuelle ainsi que des analyses de sélection de sites et du cadre réglementaire et juridique;
- **projets d'investissement (équipements et immobilisations)**, c'est-à-dire des projets visant la création d'une nouvelle entreprise ou l'expansion (incluant la modernisation) d'entreprises existantes ou d'un centre de recherche privé, ou encore la construction/rénovation d'infrastructures industrielles à des fins de location (incubateur d'entreprises);
- **développement de produits et de procédés**, c'est-à-dire des projets visant le développement de nouveaux produits ou procédés utilisés dans un processus de production. Ces innovations devront permettre d'étendre la gamme de produits, de maintenir ou d'accroître la part de marché, d'ouvrir de nouveaux marchés ou de réduire les atteintes à l'environnement;
- **réalisation d'études ou de projets de développement d'entreprises**, afin d'accroître la compétitivité des entreprises dans une perspective de diversification des marchés.

## Caractéristiques du financement

Trois types d'aide sont offerts :

- contribution remboursable :
  - prêt avec intérêts,
  - prêt sans intérêt,
  - prise de participation;
- garantie de prêt **d'au plus 70 %** sur la perte nette;
- contribution non remboursable (subvention).

L'aide financière accordée varie selon la nature du projet; celle-ci peut atteindre **jusqu'à** :

- 25 % du coût total pour les projets d'investissement;
- 50 % pour les études et les autres types de projets.

Quant au cumul maximal des aides gouvernementales, il **peut** atteindre :

- 60 % pour les projets d'investissement;
- 70 % pour les études et les autres types de projets.

## ■ Autres modalités

- Une mise de fonds minimale **d'au moins 10 %** du coût total du projet sera exigée de la part des promoteurs.
- L'aide financière doit être complémentaire aux :
  - sources de financement privées,
  - autres programmes des gouvernements.
- L'analyse financière devra démontrer le besoin de l'aide pour permettre la réalisation du projet.
- Le projet ne doit pas occasionner d'incidence négative en ce qui concerne les emplois des entreprises existantes.
- Les projets soutenus devront tenir compte de principes de développement durable.

## Pour faire une demande

Pour obtenir des renseignements ou pour entreprendre une démarche structurée, veuillez communiquer avec la Direction régionale de l'Estrie.

1 866 463-6642 [www.economie.gouv.qc.ca/regions](http://www.economie.gouv.qc.ca/regions)